

Le Bitcoin en France : l'année de tous les enjeux



Souveraineté numérique en péril, propositions de loi historiques, correction de marché brutale, vague d'enlèvements sans précédent et compte à rebours MiCA : la France vit un moment charnière pour le Bitcoin. Ce bulletin spécial décrypte les enjeux majeurs qui redessinent l'écosystème français en 2025-2026, et offre aux investisseurs avertis les clés de lecture indispensables pour naviguer cette période décisive.

« Rien n'est plus puissant qu'une idée dont le temps est venu. »

Victor Hugo

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
1. L'affaire EDF-Exaion : souveraineté numérique en danger	4
Exaion : de filiale discrète à enjeu national	4
Les détails de la transaction.....	4
Le feu vert controversé du Trésor et le recul politique	5
FlexGrid France : la contre-offre souveraine	5
L'enjeu Cloud Act	5
2. L'Institut National du Bitcoin : structurer l'écosystème	7
Naissance d'un think tank dédié au Bitcoin	7
Actions concrètes et influence.....	7
3. Le virage politique pro-Bitcoin.....	9
Éric Ciotti : une proposition de loi historique	9
Marine Le Pen et le RN : un revirement spectaculaire	9
Sarah Knafo : la voix Bitcoin au Parlement européen	10
Le clivage politique qui se dessine	10
Bitcoin : l'angle mort de la gauche française	10
L'amendement « richesses improductives »	11
4. Le minage nucléaire : 94 TWh de surplus, zéro cadre juridique.....	13
5. Le cadre réglementaire : la course contre la montre MiCA.....	14
MiCA : l'échéance critique du 1er juillet 2026.....	14
Travel Rule et la fin de l'anonymat transactionnel	14
DAC8 : la transparence fiscale européenne.....	15
Fiscalité 2026 : hausse de la flat tax à 31,4 %	15
6. L'écosystème français : acteurs, adoption et menaces	16
Les champions français	16
Le paiement crypto gagne du terrain	17
L'adoption se stabilise à 10 % des Français	17
La crise sécuritaire : une menace existentielle	17
7. Le contexte international : la divergence transatlantique.....	19
Les États-Unis accélèrent sous Trump	19
La BCE : une hostilité institutionnalisée.....	19
Conclusion : la France à un carrefour stratégique.....	21
Pour aller plus loin	23

Introduction

La France se trouve à un carrefour stratégique pour le Bitcoin. Entre l'affaire Exaion qui cristallise les tensions sur la souveraineté numérique, l'émergence de propositions législatives ambitieuses portées par Éric Ciotti et Marine Le Pen, et la création de l'Institut National de Bitcoin, l'écosystème français connaît une effervescence sans précédent.

Pourtant, le contexte début 2026 est marqué par une correction de marché brutale : le cours du Bitcoin s'est effondré de **126 000 \$ (ATH d'octobre 2025) à environ 60 000 \$**, soit une chute de 53 %. Parallèlement, l'échéance MiCA du 1er juillet 2026 impose une véritable course contre la montre à l'ensemble de l'écosystème, et une vague d'enlèvements sans précédent frappe la communauté crypto française.

Ce bulletin spécial vous propose un tour d'horizon complet des enjeux majeurs qui façonnent le Bitcoin en France pour cette année 2026. De la souveraineté énergétique au cadre réglementaire, du virage politique aux réalités de l'adoption, chaque section offre une analyse détaillée et des clés de lecture pour les investisseurs avertis.

Les chiffres clés de ce bulletin

5,5 millions de détenteurs de crypto-actifs en France (10 % de la population)

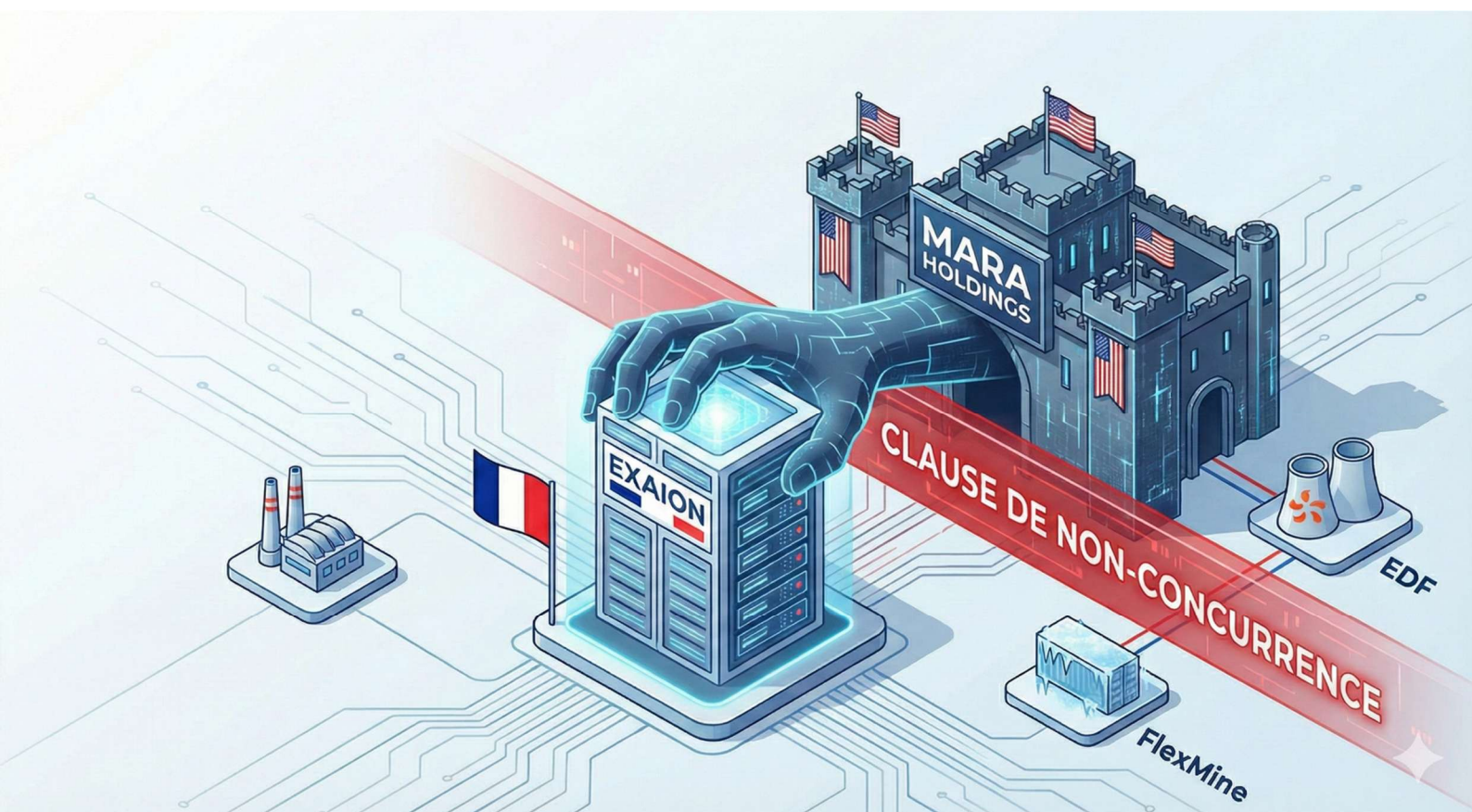
-53 % de correction depuis l'ATH d'octobre 2025

1er juillet 2026 date butoir de la transition MiCA pour tous les PSAN

20+ enlèvements et extorsions recensés depuis janvier 2025

31,4 % de flat tax en 2026 (contre 30 % précédemment)

1. L'affaire EDF-Exaion : souveraineté numérique en danger



Exaion : de filiale discrète à enjeu national

L'acquisition d'Exaion par l'américain **MARA Holdings** constitue le dossier le plus suivi du secteur crypto français. Exaion, créée en **janvier 2020** comme filiale 100 % EDF, s'est rapidement positionnée sur les marchés du cloud computing, de la blockchain et du calcul haute performance. Dirigée par Fatih Balyeli, l'entreprise emploie environ 100 collaborateurs entre la France et le Canada.

L'activité d'Exaion ne se limite pas au mining Bitcoin. La filiale d'EDF propose une plateforme Blockchain-as-a-Service (BaaS), des services cloud HPC utilisant des supercalculateurs, des solutions 3D cloud et de la cybersécurité industrielle. Parmi ses clients : **BNP Paribas**, **Société Générale Forge** et la **Banque Européenne d'Investissement**.

Les détails de la transaction

Le **11 août 2025**, MARA Holdings, plus grand mineur de Bitcoin au monde par capitalisation (détenteur d'environ 50 000 BTC) annonce l'acquisition de **64 % du capital** d'Exaion pour **168 millions de dollars**. La première phase comprend une augmentation de capital de 115 M€ et le rachat d'actions existantes pour 33 M€. Une option permet à MARA de porter sa participation à 75 % d'ici mars 2027.

Le point le plus controversé : une **clause de non-concurrence de 24 mois** qui contraindrait EDF à geler tout développement d'activité de calcul intensif, incluant l'IA, le cloud souverain et le minage de Bitcoin. Le projet interne EDF « FlexMine » serait ainsi mis en sommeil.

Le feu vert controversé du Trésor et le recul politique

Le **20 janvier 2026**, la Direction générale du Trésor a transmis à MARA une **lettre d'autorisation conditionnelle**. Grégory Raymond (The Big Whale) a révélé le 25 janvier le document confidentiel, montrant que le Trésor n'a pas contesté la clause de non-concurrence, déclenchant une tempête politique transpartisane.

Rebondissement du 4 février 2026 : Bercy a officiellement demandé à EDF de prolonger l'examen du dossier au-delà de la date butoir du 31 janvier fixée par MARA. Le ministre de l'Économie Roland Lescure a d'abord qualifié la polémique de « politique politicienne », avant de déclarer examiner le dossier « de manière chirurgicale ».

FlexGrid France : la contre-offre souveraine

Face à MARA, un consortium français s'est constitué sous le nom de **FlexGrid France**, porté par **Sébastien Gouspillou** (cofondateur de BigBlock Datacenter dont nous avons déjà largement parlé dans nos précédentes newsletters) avec le soutien de l'INBi. L'offre, déposée début novembre 2025, propose 30 millions d'euros avec un plan d'investissement de 150M€, aucune clause de non-concurrence, et une gouvernance 100 % française non soumise au Cloud Act.

EDF l'a écartée, privilégiant la trésorerie immédiate. Toutefois, la demande de Bercy d'examiner toutes les options pourrait la remettre en jeu. Deux parlementaires ont saisi le Parquet national financier pour de potentiels conflits d'intérêts.

L'enjeu Cloud Act

Une fois sous contrôle américain, Exaion serait soumise au **Cloud Act de 2018**, permettant aux autorités américaines d'exiger l'accès aux données hébergées, y compris sur des serveurs physiquement localisés en France. Les clients sensibles, BNP Paribas, Société Générale, données de santé et de recherche publique se retrouveraient potentiellement exposés. **L'enjeu dépasse la simple transaction financière.**

Le feuilleton s'est conclu le 20 février 2026 par le communiqué N°411 de Bercy confirmant l'autorisation de cession. MARA Holdings acquiert bien 64 % d'Exaion pour 168 millions de dollars, avec une option de monter à 75 % d'ici 2027 contre 127 millions supplémentaires.

Mais l'opération ne ressemble plus du tout à l'accord initial signé le 11 août 2025.

L'État a imposé cinq conditions contraignantes via la procédure IEF (Investissements Étrangers en France) :

- **Suppression totale de la clause de non-concurrence de 24 mois**, la plus controversée du dossier qui interdisait à EDF toute activité commerciale dans le HPC, l'IA, le cloud et le minage de Bitcoin.
- Entrée de Xavier Niel (via NJJ Capital) au capital de MARA France à hauteur de 10 %, avec un siège au conseil d'administration et une totale liberté de vote.
- Gouvernance à majorité française : 5 sièges sur 8 au CA d'Exaion reviennent à des intérêts français (3 EDF Pulse Ventures, 1 NJJ, 1 DG et cofondateur Fatih Balyeli). MARA dispose de 3 sièges. Fred Thiel (PDG de MARA) et Xavier Niel y siègent personnellement.
- Maintien de l'ancrage territorial, protection absolue des données sensibles d'EDF, et mécanisme de surveillance par les services du ministère.

Le ministre Roland Lescure a déclaré : « *L'État a refusé une cession exclusive pour imposer un partenariat équilibré. Nous confirmons l'attractivité de la France pour les investissements internationaux, tout en assurant une protection intransigeante de nos intérêts stratégiques et de notre souveraineté technologique.* »

MARA nie tout projet de minage de Bitcoin via Exaion

Point crucial : dans un billet publié le 23 février 2026 sur mara.com, MARA a explicitement déclaré sous un paragraphe intitulé « A Note on Bitcoin » : « *Exaion is not a Bitcoin mining platform. Its mission, its governance, and its infrastructure are oriented toward high-performance computing, AI inference, and secure cloud services.* » L'acquisition est présentée exclusivement comme un socle pour l'expansion européenne de MARA dans le HPC et l'IA.

Toutefois, la réalité est plus nuancée. Fred Thiel a décrit la stratégie de MARA comme un « double mandat » : utiliser le minage de Bitcoin comme un « pont de monétisation » tout en construisant des revenus récurrents dans l'IA/HPC. Il a souligné le potentiel des surplus électriques nucléaires français (544 TWh produits contre 450 consommés en 2025, soit ~94 TWh d'excédent annuel). Des sources proches de MARA citées par L'Usine Nouvelle confirment qu'un datacenter de minage en France « n'est pas impossible », mais serait opéré en nom propre, pas via Exaion. Le conseiller spécial de MARA, Gérard Mestrallet (ex-patron d'Engie), aurait facilité des contacts avec EDF, RTE, Engie et TotalEnergies pour « *sécuriser de potentiels contrats de fourniture pour ses futures activités de minage* ».

2. L'Institut National du Bitcoin : structurer l'écosystème



Naissance d'un think tank dédié au Bitcoin

L'**Institut National de Bitcoin (INBi)** a été officiellement lancé le **10 mars 2025** sous forme d'association loi 1901. Son slogan :

« La France ne changera pas Bitcoin, mais Bitcoin changera la France. »

Contrairement à l'ADAN (Association pour le Développement des Actifs Numériques) qui couvre l'ensemble du secteur crypto, l'INBi se concentre exclusivement sur Bitcoin et adopte une posture de think tank focalisé sur les politiques publiques.

Sous la présidence d'**Alexandre Stachtchenko** (directeur stratégie chez Bitstack) et la direction de **Bastien Desteuque** (cofondateur d'Anjou Bitcoin, traducteur de « Broken Money » de Lyn Alden), l'institut articule sa mission autour de trois axes : promouvoir Bitcoin comme levier énergétique pour la France, défendre les libertés économiques, et repositionner la France en leader mondial.

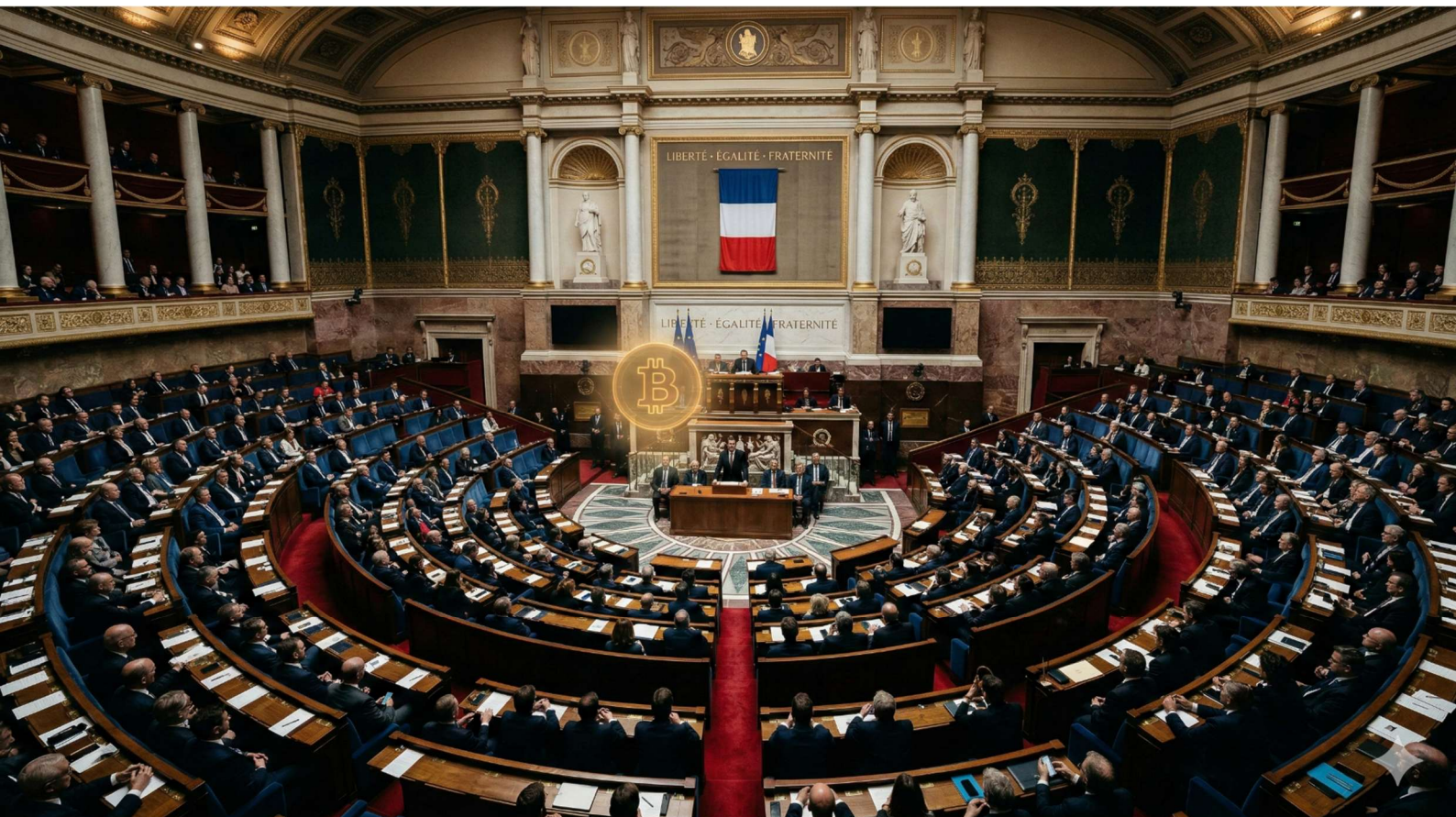
Actions concrètes et influence

La contribution la plus structurante de l'INBi est leur **soumission à la consultation PPE 3** (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), plaidant pour l'inclusion du minage Bitcoin comme outil de flexibilité du réseau électrique. L'institut a publié une analyse technique de la modulation nucléaire, démontrant que le minage constitue une alternative à l'usure accélérée des réacteurs.

Parmi les autres actions notables : la saisine de l'Arcom à la suite d'une émission de France Culture, une lettre ouverte aux députés sur la loi « narcotrafic » (article finalement retiré), et la traduction de l'étude du Digital Asset Research Institute sur le Texas montrant comment le minage flexible a stabilisé le réseau ERCOT.

Alexandre Stachtchenko a présenté le **5 février 2026** son livre « Bitcoin, le choc géopolitique » (co-écrit avec Jean-Charles Galli). Bastien Desteuque a été sélectionné parmi les **21 personnalités francophones** ayant œuvré au développement du secteur crypto (classement Cryptoast21).

3. Le virage politique pro-Bitcoin



Éric Ciotti : une proposition de loi historique

Le **28 octobre 2025**, Éric Ciotti a déposé à l'Assemblée nationale la première proposition de loi française intégralement consacrée aux cryptomonnaies (n°2022). L'ambition : créer une **Réserve Stratégique Française de Bitcoin** via un Établissement Public Administratif, avec l'objectif d'acquérir **420 000 BTC** (2 % de l'offre totale) sur 7 à 8 ans.

Le financement reposerait sur trois piliers : le minage public utilisant les excédents énergétiques nucléaires, la conservation des bitcoins saisis, et l'affectation d'un quart des fonds du Livret A (~15 M€). Le texte prévoit également le paiement de l'impôt en Bitcoin, l'intégration des crypto-actifs dans le PEA, et l'interdiction de l'euro numérique.

Renvoyée en commission des finances, la proposition **n'a pas été inscrite à l'ordre du jour**. L'UDR ne disposant que de 16 sièges sur 577, les chances d'aboutir sont estimées à 1 %.

Marine Le Pen et le RN : un revirement spectaculaire

En 2016, le Front National voulait « empêcher l'usage de cryptomonnaies ». Le tournant s'est opéré lors de la visite de Marine Le Pen à l'**EPR Flamanville** le 11 mars 2025, proposant d'utiliser les surplus d'électricité nucléaire pour le minage de Bitcoin.

La proposition de loi **Lopez-Liguori n°1750** (11 juillet 2025, 76 cosignataires RN) propose une expérimentation de 5 ans pour utiliser les surplus électriques au minage. L'ADAN estime qu'1 GW alloué au minage générerait **100-150 M\$/an** de revenus. Le texte reste en commission, aucun débat n'a eu lieu.

Sarah Knafo : la voix Bitcoin au Parlement européen

L'eurodéputée Sarah Knafo (Reconquête) a prononcé le premier discours pro-Bitcoin au Parlement européen post-élection Trump (16 décembre 2024), partagé par Michael Saylor. Son intervention appelait à une réserve nationale stratégique de bitcoins et au rejet de l'euro numérique.

Le clivage politique qui se dessine

L'analyse révèle un clivage structurant. La **droite et l'extrême-droite** se montrent très favorables au Bitcoin, combinant souveraineté énergétique et liberté économique. Le **centre macroniste** privilégie les stablecoins euros et l'euro numérique. La **gauche** reste totalement absente du débat. L'électorat crypto représente pourtant 10 % des Français, de tout bord politique.

Alexandre Stachtchenko regrette cette absence, notant que la gauche est

« Prisonnière d'une vision où l'argent, donc le bitcoin, incarne le vilain capitalisme ».

Bitcoin : l'angle mort de la gauche française

Bitcoin est né d'un geste solitaire, pas d'un manifeste partisan. En janvier 2009, Satoshi Nakamoto grave dans le tout premier bloc de la blockchain un titre du Times : « Chancellor on brink of second bailout for banks ». Un message adressé non pas à la droite ni à la gauche, mais à quiconque estime que renflouer les banques avec l'argent public pose un problème démocratique. Pourtant, si l'on regarde froidement les caractéristiques du protocole, on y retrouve un nombre troublant de valeurs que la gauche française revendique, sans jamais faire le lien.

L'inclusion financière, d'abord. En France, plus de 500 000 personnes sont en situation d'interdit bancaire. Des millions d'autres subissent des frais disproportionnés, des refus de crédit, des fermetures de compte arbitraires. Bitcoin ne demande ni pièce d'identité, ni revenu minimum, ni historique bancaire. Le droit au compte, que la gauche a inscrit dans la loi, existe déjà dans le code, sans guichet, sans condition, sans comité.

Ensuite, c'est une commodité numérique. Le code de Bitcoin est open source. Personne ne le possède, tout le monde peut l'auditer. Chaque transaction est publique, vérifiable, immuable. Là où le système bancaire français repose sur l'opacité et la confiance dans des institutions qui ont été renflouées par le contribuable en 2008, Bitcoin impose une transparence radicale. En termes de gouvernance, c'est plus proche d'un bien commun, notion chère à la gauche que d'un actif capitaliste.

Un outil contre le monopole bancaire. La gauche française dénonce depuis des décennies la concentration du pouvoir financier et le lobbying des grandes banques. Bitcoin fonctionne en pair-à-pair : pas besoin de demander la permission à la banque pour envoyer de la valeur. Le protocole

ne discrimine pas, ne censure pas, ne gèle pas les comptes. En 2011, c'est d'ailleurs le mouvement Occupy Wall Street, pas exactement un bastion libéral qui s'y était intéressé en premier.

Un défi à l'hégémonie monétaire, enfin. La gauche française critique régulièrement le franc CFA et la dépendance des économies du Sud aux décisions monétaires du Nord. Bitcoin propose exactement ce que ces critiques appellent de leurs vœux : une monnaie sans tutelle, sans héritage colonial, sans banque centrale servant les intérêts des plus puissants. Sur ce terrain, le silence de la gauche est d'autant plus paradoxal.

La gauche française confond l'outil et l'usage. Elle voit la spéculation sans voir le protocole. Elle dénonce la financiarisation sans remarquer que Bitcoin est, dans sa conception même, une réponse à cette financiarisation. L'inclusion des exclus du système financier, la transparence des flux, la fin des rentes bancaires, la résistance à la censure, ce ne sont pas des combats de droite. Ce sont des combats que la gauche a abandonnés à d'autres, faute de s'être penchée sur le sujet.

Le risque est simple : à force d'ignorer Bitcoin, la gauche laisse la droite en écrire le récit politique. Et ce récit, une fois installé, sera difficile à réécrire.

L'amendement « richesses improductives »

L'Assemblée a voté (163 contre 150) un amendement classant les cryptos parmi les « richesses improductives » taxables à **1 %/an au-delà de 2 M€** de patrimoine crypto. Le texte doit encore passer au Sénat. Éric Larchevêque (Ledger) a dénoncé une mesure pénalisant « tous les épargnants ».

Le risque d'un durcissement fiscal ne relève pas de la fiction. Le 13 février 2026, la Chambre des représentants des Pays-Bas a adopté à une large majorité (93 voix sur 150) une réforme de la « Box 3 » instaurant une taxe de **36 % sur les plus-values latentes**, c'est-à-dire sur les gains en capital non réalisés, que les actifs soient vendus ou non. Actions, obligations, épargne et cryptomonnaies sont concernés. Concrètement, si votre portefeuille Bitcoin prend 100 000 € de valeur sur l'année, vous devrez trouver 36 000 € de cash pour régler le fisc, même sans avoir vendu un seul satoshi. La mesure, qui entrerait en vigueur en janvier 2028, a provoqué un tollé : l'analyste Michaël van de Poppe a prédit un exode massif d'investisseurs hors du pays. L'impact composé sur un portefeuille long terme est dévastateur : sur 40 ans, la différence atteindrait environ **1,4 million d'euros** de manque à gagner par rapport à un régime classique.

Pour la France, le parallèle est immédiat. L'amendement « richesses improductives » voté à l'Assemblée repose sur une logique voisine : taxer la détention patrimoniale plutôt que la réalisation des gains. Si le texte franchit le Sénat, il pourrait ouvrir la porte à un élargissement progressif du dispositif, d'autant que l'écosystème fiscal français est déjà dense (flat tax à 31,4 %, IFI, droits de succession élevés). Combiné au reporting automatique de DAC8 qui donnera une visibilité totale aux administrations fiscales dès 2027, le risque d'une convergence européenne vers la taxation des gains latents devient un scénario crédible et une menace sérieuse pour l'attractivité de la France auprès des investisseurs crypto.

Un texte mort-né malgré un vote majoritaire

La commission des Finances du Sénat Néerlandais, réunie le 24 février, a décidé de programmer un **briefing technique** par le ministère des Finances et le fisc (Belastingdienst) pour le **17 mars 2026**, suivi d'auditions d'experts. Le vote sénatorial a été repoussé **au plus tôt à mai 2026**. Or le Sénat néerlandais ne peut qu'accepter ou rejeter un texte en bloc, il ne peut pas l'amender. Si le gouvernement veut modifier la loi, il devra la **retirer et la resoumettre** à la Tweede Kamer.

Les partis favorables (SP, GroenLinks-PvdA, D66, Volt, PvdD, CDA, VVD) formaient une large majorité à la Chambre basse. Mais l'opposition (PVV, BBB, FVD, JA21, ChristenUnie, SGP, 50PLUS, DENK) a suscité un tollé public suffisant pour forcer le recul gouvernemental.

Les critiques les plus dévastatrices sont venues de **figures inattendues** : le **prince Constantijn d'Orange**, envoyé spécial pour TechLeap (organisme gouvernemental de soutien aux startups), a déclaré le 22 février sur WNL op Zondag : «*You don't want this. This is shooting yourself in the foot. You should tax at the moment you sell your shares.*» **Elon Musk** a lui aussi réagi favorablement à un commentaire qualifiant le projet de « crazy ».

Pourquoi la taxe sur les plus-values latentes pose un problème structurel

Le texte soulevait trois objections majeures que le ministre Heinen a lui-même reconnues. D'abord, **l'absence de report de pertes en arrière** (carry-back) : un investisseur gagnant 100 000 € une année puis perdant 100 000 € l'année suivante paie l'impôt la première année sans compensation rétroactive. Ensuite, **l'impossibilité de convertir des gains en liquidités** pour payer l'impôt, problème particulièrement aigu pour les cryptomonnaies volatiles. Enfin, les **risques de liquidité** pour les investisseurs contraints de vendre des positions pour financer un impôt sur des gains non réalisés.

Ce que cela signifie pour la France et le reste de l'Europe

Le fiasco néerlandais constitue un **signal d'alarme pour tout gouvernement européen** envisageant de taxer des plus-values latentes sur les crypto-actifs. Le cas des Pays-Bas a démontré qu'**une taxation des gains non réalisés est politiquement intenable**, même dans un pays historiquement favorable à la taxation du patrimoine.

La leçon politique est claire : taxer des actifs que les contribuables n'ont pas vendus et qui peuvent perdre toute leur valeur entre la date d'imposition et l'échéance de paiement se heurte à une **résistance structurelle** qui transcende les clivages partisans.

4. Le minage nucléaire : 94 TWh de surplus, zéro cadre juridique



La France produit **544 TWh** d'électricité pour **450 TWh** de consommation, soit environ **94 TWh d'excédent**, dont 70 % d'origine nucléaire. EDF est le premier exportateur européen d'électricité, et son PDG Bernard Fontana a alerté la Cour des comptes sur les risques de la surproduction. La modulation nucléaire (35 TWh en 2025) accélère l'usure des réacteurs.

Le potentiel est considérable : l'ADAN et Sébastien Gouspillou estiment la capacité de consommation flexible du minage en France à **8 GW**. La note stratégique de l'ADAN (mars 2025) détaille les avantages : arrêt du minage en 3 secondes, valorisation des surplus, limitation de l'usure des réacteurs, récupération de chaleur. **Clara Chappaz**, ministre du Numérique, a reconnu que « l'utilisation du surplus énergétique pour miner du Bitcoin est un vrai sujet ».

Malgré ce consensus technique, **aucun texte n'a été adopté**.

À retenir : le potentiel du minage nucléaire français

94 TWh de surplus électrique annuel

8 GW de capacité flexible estimée (ADAN)

100-150 M\$ de revenus annuels estimés par GW alloué

Arrêt du minage en une fraction de seconde

5. Le cadre réglementaire : la course contre la montre MiCA



Ces sujets réglementaires et fiscaux ont été traités en détail dans notre bulletin de [décembre 2025](#) consacré à la fiscalité crypto en Europe et aux implications concrètes de DAC8 et MiCA pour les investisseurs. Nous en reprenons ici les points essentiels, actualisés à février 2026, pour les replacer dans le contexte plus large des enjeux français.

MiCA : l'échéance critique du 1er juillet 2026

La période transitoire permettant aux PSAN de continuer à opérer sous le régime français s'achève le **1er juillet 2026**. Au-delà, seuls les prestataires disposant d'un agrément CASP MiCA pourront exercer. Opérer sans agrément sera passible de **2 ans de prison et 30 000 € d'amende**.

Le retard français est frappant : malgré plus de 100 PSAN enregistrés, seuls **6 agréments CASP** ont été délivrés, contre 18 en Allemagne et 14 aux Pays-Bas. Estimation du secteur : sur les 100 PSAN français, seuls **10 à 15 obtiendront un CASP**, dont seulement 2-3 véritablement français.

Le **5 février 2026**, l'AMF a publié un communiqué soulignant que les dossiers initiaux « sont rarement complets », nécessitant un délai de revue pouvant atteindre **4 mois**. L'AMF a ajouté 71 entités à la liste noire crypto en 2025. **40 % des 90 entreprises mises en garde** refusent d'entamer les démarches de conformité.

Travel Rule et la fin de l'anonymat transactionnel

Le Transfer of Funds Regulation (TFR) et la Travel Rule sont en vigueur depuis le **30 décembre 2024**. L'obligation de collecter et transmettre les informations sur l'émetteur et le bénéficiaire s'applique à toutes les transactions crypto, sans seuil minimum. Pour les transferts vers/depuis des wallets auto-hébergés supérieurs à 1 000 €, une vérification de propriété est requise.

DAC8 : la transparence fiscale européenne

La directive **DAC8** est entrée en vigueur le **1er janvier 2026**. Les plateformes crypto collectent désormais identité complète, NIF, valeur des portefeuilles et montant des cessions. Le premier échange automatique entre administrations fiscales européennes interviendra en **septembre 2027**.

A citer également le Crypto-Asset Reporting Framework (CARF) est le « CRS des cryptos » un standard d'échange automatique d'informations fiscales entre 76 juridictions, dont la collecte de données a débuté le 1er janvier 2026 avec premiers échanges en 2027. Concrètement, toutes les transactions via plateformes régulées seront automatiquement transmises au fisc du pays de résidence de l'utilisateur.

Fiscalité 2026 : hausse de la flat tax à 31,4 %

Le PLFSS 2026 a relevé la CSG sur les revenus du capital de 9,2 % à 10,6 %, portant le PFU de 30 % à **31,4 %**. Cette hausse s'applique **rétroactivement aux plus-values crypto de 2025**. L'article 59 de la loi de finances 2025 étend aux actifs numériques les dispositifs de contrôle renforcés : le non-respect de l'obligation déclarative peut être contrôlé pendant **10 ans**, et les actifs peuvent être **taxés à 60 %** à défaut de justification.

6. L'écosystème français : acteurs, adoption et menaces



Les champions français

Ledger, valorisé à 1,3 milliard d'euros, prépare son **IPO au New York Stock Exchange** avec Goldman Sachs et Jefferies. Valorisation visée : plus de 4 milliards de dollars. L'entreprise a vendu plus de 8 millions d'appareils et sécurise environ 20 % des crypto-actifs mondiaux.

Société de gestion quantitative parisienne fondée par Yves Choueifaty, **TOBAM** est le pionnier institutionnel du Bitcoin en France, premier fonds ouvert Bitcoin européen en 2017, et désormais un ETF actif UCITS (BBLOK) coté sur Euronext depuis janvier 2026. Elle est aussi partenaire stratégique de The Blockchain Group, première Bitcoin Treasury Company européenne, via un contrat de 300 M€.

Plan B Network : Né du projet français « Découvre Bitcoin » de Rogzy et internationalisé avec Giacomo Zucco sous l'égide de Tether et la Ville de Lugano, Plan B Network est la plateforme éducative open-source de référence sur Bitcoin avec plus de 200 heures de cours gratuits et l'ambition d'atteindre 1 milliard de personnes. Son initiative CypherTank (850 000 \$ de prix) et un fonds VC de 100 M CHF soutiennent les builders de l'écosystème. Ce projet mériterait une Newsletter complète à lui seul.

Paymium est la plus ancienne plateforme d'échange crypto-fiat encore active au monde (fondée en 2011 par Pierre Noizat), Paymium est la seule place de marché avec order book basée en France, comptant environ 250 000 clients. Son enjeu majeur est l'obtention de la licence MiCA avant le 1er juillet 2026, dans un contexte où seulement 4 acteurs français l'ont obtenue à ce jour et où le coût de conformité dépasse le million d'euros.

Bitstack a levé **15 millions de dollars** (Série A) en décembre 2025, devenant le 3e acteur français agréé MiCA. La startup compte +300 000 utilisateurs et +200 M€ d'épargne en Bitcoin, et a lancé en bêta une **carte VISA avec Stackback** (cashback en BTC), première en Europe.

Sorare se restructure après un PSE supprimant environ 30 postes, avec un CA en baisse (43 M€ en 2024 contre 59 M€ en 2023). Mais la dynamique se redresse : revenus +22 % YoY, migration vers Solana, arrivée de la Ligue 1. Nicolas Julia vise la rentabilité en 2026 même si nous restons réservé sur ce projet très.

Notre réserve sur ce dernier : la question du financement public. Bpifrance a joué un rôle actif dans le soutien à l'écosystème crypto français, revendiquant plus de 200 projets Web3 accompagnés et un fonds dédié de 100 M€ lancé avec Cathay Innovation. La banque publique a notamment soutenu Sorare et Ledger dès leurs débuts. Si cette stratégie a contribué à faire émerger un écosystème compétitif, le cas Sorare pose une question légitime : est-il pertinent d'orienter de l'argent public vers des modèles dont la rentabilité repose sur des dynamiques hautement spéculatives, NFT, collectibles numériques et qui, quelques années plus tard, accumulent des pertes massives et procèdent à des licenciements économiques ? Le contribuable français a indirectement financé une croissance qui a principalement profité à des fonds de capital-risque étrangers (SoftBank, Benchmark, Accel), au grand détriment de projets Bitcoin stratégiquement bien plus pertinents pour la souveraineté nationale.

Le paiement crypto gagne du terrain

Plus de **300 commerces physiques** acceptent Bitcoin en France. **Lyzi** revendique 1 500+ marchands intégrés. Les enseignes incluent le Printemps (20 magasins), Corsair (première compagnie aérienne), Tisséo Toulouse (transport public) et des Carrefour City franchisés. La capacité du **Lightning Network** a atteint un record de 5 600 BTC en décembre 2025.

L'adoption se stabilise à 10 % des Français

L'étude ADAN/Deloitte/Ipsos 2025 révèle que **10 % des Français** détiennent au moins un crypto-actif, soit environ 5,5 millions de personnes. **90 % des Français** connaissent les cryptos et **33 % envisagent d'en acquérir**. Le profil type reste masculin (67 %), jeune (42 % entre 18-34 ans), CSP+ (45 %). La France accuse un retard par rapport au Royaume-Uni (19 %), aux Pays-Bas (17 %) et à la Belgique (17 %).

La crise sécuritaire : une menace existentielle

La France est devenue un **hotspot mondial** des attaques physiques contre les détenteurs de crypto. Plus de **20 enlèvements** et environ **60 agressions physiques** ont été recensés depuis janvier 2025 (+75 %). Les pertes dépassent 41 millions de dollars. L'affaire David Balland (cofondateur de Ledger, enlevé le 21 janvier 2025, doigt amputé) reste emblématique.

Le **piratage de Waltio** (~50 000 utilisateurs exposés sur le dark web) aggrave les risques. NFT Paris 2026 a été annulé. Joe Nakamoto a lancé un avertissement : « Si vous êtes un bitcoiner doxxé en France : PARTEZ. » Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a convoqué une réunion d'urgence avec les leaders de l'industrie.

L'ironie est cruelle : les procédures KYC (Know Your Customer), imposées par la réglementation pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme, constituent paradoxalement un vecteur de risque majeur pour les détenteurs de crypto-actifs. Le piratage de Waltio en est la démonstration la plus éclatante : environ 50 000 utilisateurs ont vu leurs données personnelles complètes, identité, adresse, patrimoine crypto déclaré exposées sur le dark web. Ces bases de données KYC, qui concentrent précisément les informations nécessaires pour identifier et cibler des victimes fortunées, sont devenues du pain bénit pour les réseaux criminels spécialisés dans les enlèvements et les agressions physiques. Le paradoxe est structurel : plus la réglementation exige de données personnelles, plus le risque physique augmente pour les détenteurs en cas de faille de sécurité.

7. Le contexte international : la divergence transatlantique



Les États-Unis accélèrent sous Trump

La **Strategic Bitcoin Reserve** américaine, créée par executive order le 6 mars 2025, détient environ **325 000-328 000 BTC**, faisant des États-Unis le plus grand détenteur souverain mondial. Le **GENIUS Act** (signé le 18 juillet 2025) constitue le premier cadre fédéral pour les stablecoins de paiement, avec des réserves 1:1 obligatoires.

David Sacks («crypto czar») a prédit que « banques et crypto deviendront une seule industrie ». L'effet d'aspiration est réel : Pascal Gauthier (Ledger) résume : « L'argent est à New York pour les cryptomonnaies, pas en Europe. » L'IPO de Ledger au NYSE, et non à Euronext en est le symbole le plus éloquent.

La BCE : une hostilité institutionnalisée

Christine Lagarde maintient une posture résolument anti-Bitcoin. Le 30 janvier 2025, elle a déclaré que le Bitcoin « n'entrera pas dans les réserves des banques centrales ». Ulrich Bindseil et Jürgen Schaaf ont publié un papier appelant explicitement à « s'opposer au Bitcoin et à militer pour une législation visant à le faire disparaître ».

La phase de préparation de l'**euro numérique** s'est achevée en octobre 2025. Mais le projet est **politiquement bloqué** au Parlement européen. L'extrême droite s'oppose totalement, accusant un outil de « censure ». La domination des stablecoins USD (91 % du marché) menace la souveraineté monétaire européenne.

Conclusion : la France à un carrefour stratégique



Le début d'année 2026 dessine un tableau contrasté pour le Bitcoin en France. **Cinq dynamiques clés** structurent la période.

La souveraineté numérique est devenue le cœur du débat. L'affaire Exaion/MARA a cristallisé la tension entre attractivité pour les investisseurs étrangers et protection des infrastructures stratégiques. La clause de non-concurrence imposée à EDF conditionne l'avenir du minage sur surplus nucléaire français, un gisement de 94 TWh largement inexploité.

Le décalage entre volonté politique et action législative est béant. Deux propositions de loi ambitieuses, un consensus technique sur le minage nucléaire, une ministre favorable, mais aucun texte adopté, aucun débat en séance. La fenêtre d'opportunité pourrait se refermer si la correction de marché durcit le sentiment.

La transition MiCA sera brutale. À 5 mois de l'échéance, la France n'a que 6 agréments CASP. La combinaison MiCA + TFR + DAC8 impose une charge de conformité sans précédent. L'ironie : la France, pionnière avec le statut PSAN, se retrouve derrière l'Allemagne et les Pays-Bas.

La crise sécuritaire menace l'ensemble de l'écosystème. Avec 60+ agressions physiques en 2025 et la fuite Waltio facilitant le ciblage des victimes, le risque physique dépasse désormais le risque cyber. L'annulation de NFT Paris et les appels à l'exode témoignent d'un malaise profond.

La concurrence réglementaire transatlantique s'intensifie. Le GENIUS Act, la Strategic Bitcoin Reserve et l'approche pro-innovation de l'administration Trump créent un effet d'aspiration. L'Europe risque d'être perçue comme hostile aux cryptos face à des États-Unis favorables, entraînant une fuite de capitaux et de talents.

Les trois variables déterminantes pour l'avenir

- 1. L'issue du dossier Exaion** — validation MARA, renégociation ou solution souveraine ? La décision du Trésor donnera le ton de la politique industrielle française.
- 2. L'évolution du rapport de force politique** — les propositions Ciotti et RN resteront-elles marginales ou gagneront-elles en influence ? L'électorat crypto (10 %+ des Français) pourrait modifier les équilibres.
- 3. La divergence transatlantique** — l'écart entre la politique pro-Bitcoin américaine et l'hostilité européenne peut-il se maintenir sans conséquences pour l'attractivité du continent ?

Pour les investisseurs avertis, cette période exige une vigilance accrue sur la conformité des plateformes, une diversification géographique prudente, et une veille continue sur les évolutions réglementaires et politiques. **Le Bitcoin en France n'est plus un sujet de niche, il est devenu un enjeu de souveraineté nationale.**

Pour aller plus loin

Cette newsletter synthétise un travail de recherche approfondi sur le Bitcoin en France. Pour approfondir chaque sujet, voici les sources et ressources recommandées :

Institutions et think tanks

- Institut National du Bitcoin (INBi) : inbi.fr
- ADAN (Association pour le Développement des Actifs Numériques) : adan.eu
- Le Cercle du Coin : lecerclerducoin.fr
- AMF — Liste des PSAN enregistrés : amf-france.org

Propositions de loi et documents officiels

- Proposition Ciotti n°2022 : assemblee-nationale.fr
- Proposition Lopez-Liguori n°1750 : assemblee-nationale.fr
- Règlement MiCA (texte complet) : eur-lex.europa.eu
- Directive DAC8 : eur-lex.europa.eu

Médias spécialisés

- The Big Whale (Grégory Raymond) : thebigwhale.io
- Journal du Coin : journalducoin.com